



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
EURE MADRIE SEINE**

Rapport annuel
sur le prix et la qualité
du service de l'eau potable

SERVICE HEUDREVILLE-SUR-EURE

Année 2008

SOMMAIRE

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1. Présentation du territoire desservi.....	3
2. Le nombre d’habitants desservis et d’abonnés.....	4
3. Les ressources.....	4
4. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	5
5. Informations complémentaires.....	5
II. INDICATEURS FINANCIERS.....	6
1. Modalités de tarification de l’eau et frais d’accès au service.....	6
2. Facture type.....	6
3. Prix de l’eau.....	7
4. Recettes du service.....	7
III.INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	8
1. Taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements.....	8
2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable.....	8
3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable.....	8
4. Rendement du réseau de distribution.....	9
5. Indice linéaire des volumes non comptés.....	9
6. Taux de réclamations.....	9
7. Taux de respect du délai maximal d’ouverture des branchements.....	9
8. Taux d’impayés.....	9
9. Compléments.....	10
IV.FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS.....	11
1. Travaux de suppression des branchements en plomb.....	11
2. Etat de la dette de service.....	11
3. Projets et travaux.....	11
V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	12
1. Abandon de créances et fonds de solidarité.....	12
2. Coopération décentralisée.....	12

GLOSSAIRE

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Le présent rapport a pour objet de réunir et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2008 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

- La Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CCEMS) : regroupe 23 communes. La compétence Eau Potable de la CCEMS est scindée en 4 services pour les contrats d'exploitation existants ou conclus. Le contrat dont est titulaire la CCEMS depuis l'exercice de la compétence « eau potable » est celui de l'ex-syndicat de Saint-Aubin-sur-Gaillon. Les services Cailly, Venables et Heudreville-sur-Eure ont été transférés par voie d'avenant.
- Le service « Heudreville-sur-Eure » : ce service était auparavant intégré dans le périmètre du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable d'Evreux Nord.

→ La commune adhérente du service Heudreville-sur-Eure est :

- Heudreville-sur-Eure pour les hameaux des Boos et du Bois des Faulx

- Mode de gestion du service :

Ce service est exploité par la société VEOLIA EAU (Compagnie Fermière de Services Publics) en vertu d'un contrat d'affermage entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998, transféré à la Communauté de Communes Eure Madrie Seine au 1^{er} décembre 2002. Ce contrat, d'une durée de 12 ans sera à échéance le 31 décembre 2009. Le contrat a été modifié par les avenants suivants :

- Avenant n°5 – adhésion de la commune de Heudreville-sur-Eure (pour les hameaux de Boos et du Bois des Faulx) à la CCEMS le 1^{er} décembre 2002
- Avenant n°6 du 15 avril 2004 pris pour l'harmonisation des tarifs des exploitants au sein de la CCEMS afin d'établir un prix unique de l'eau potable d'ici 2010
- Avenant n°7 du 6 juin 2005 pris pour la mise à disposition, par le délégataire, d'outils informatiques permettant l'enregistrement de données aux fins de sauvegarde du patrimoine. Nouveaux tarifs de base du délégataire se substituant à ceux de l'avenant n°6.

2. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS ET ABONNES

Nom de la commune	Population desservie	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
Heudreville-sur-Eure (les hameaux des Boos et du Bois des Faulx)	241	106	0

3. LES RESSOURCES EN EAU EN 2008

- Nature de la ressource en eau du service :

- **Point de prélèvement :**

La ressource est souterraine et fait parti du Syndicat d'Evreux Nord.

- **Importations d'eau 2008**

L'eau est achetée en totalité au Syndicat d'Evreux Nord pour la desserte des deux Hameaux (des Boos et du Bois des Faulx).

	Volume acheté (m³/an)
SAEP D'EVREUX NORD	13263

- **Volumes vendus au service au cours de l'exercice 2008**

	Volumes vendus (m³/an)
Abonnés domestiques	10682
Abonnés non domestiques	0

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux dont la consommation annuelle est inférieure à 500 m³.

- **Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable**

Aucun volume n'a été vendu à d'autres services publics d'eau potable.

- Stockage

Volume de stockage : 250 m³

Nombre de réservoirs : 1

4. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE (hors branchements)

La longueur totale du réseau de desserte (hors branchements) est de 4,5 km.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Nombre de sites de surpression et usines élévatoires : 0**
- **Inventaire des biens et bilan énergie pour l'exercice 2008**

Nombre de branchements	111
Nombre de compteurs	106
Energie relevée consommée (kWh)	98

II. INDICATEURS FINANCIERS

1. MODALITES DE TARIFICATION DE L'EAU ET FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Le service est assujéti à la TVA.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. La délibération du 12 septembre 2006 a supprimé la surtaxe communautaire au 1^{er} janvier 2007 pour l'année 2007. La suppression de la surtaxe communautaire a été maintenue pour l'exercice 2008.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

La facturation se fait semestriellement.

Service	Facturation sur consommations	Facturation estimée
Heudreville-sur-Eure	Juillet	Décembre

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement les consommations sont payables au vu du relevé. Les factures intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Rémunération du gérant

La rémunération du gérant, la Compagnie Fermière de Services Publics, est fixée par le contrat de d'affermage et indexée annuellement par application aux prix de base d'un coefficient défini au contrat.

2. FACTURE TYPE

La rémunération du service public d'eau potable et le montant de la facture non proportionnel au volume consommé est indiqué en distinguant la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire, ainsi que les redevances. Les parts fixe et variable sont indiquées.

Facture annuelle type complète, eau et assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un client ayant consommé 120 m³ et doté d'un compteur de 15 mm de diamètre.

	Montant au 01/01/2008	Montant au 01/01/2009
Production et distribution d'eau	110,82	111,25
Part délégataire	110,82	111,25
Abonnement	38,16	39,36
Consommation	72,66	71,89
Organismes publics et TVA	52,74	52,74
Pollution de l'eau	44,21	44,21
TVA	8,53	8,53
TOTAL € TTC	163,56	164,01

- **Redevance pollution par commune**

La redevance pollution est reversée à l'Agence de l'Eau qui l'a calculée chaque année. Elle varie selon les communes desservies.

COMMUNES	Redevance pollution 2008 (€/m3 HT)
Heudreville-sur-Eure	0,3684

3. PRIX DE L'EAU

Communes	Population desservie AEP	Nombre d'abonnés AEP	Tarif hors redevances (€/m3)	Tarif €/m3 TTC (taxes et redevances)
Heudreville-sur-Eure (les hameaux des Boos et du Bois des Faulx)	241	106	0,93	1,37

4. RECETTES DU SERVICE

- **Part de l'exploitant**

	2008
Exploitation du service	10330
Collectivités et autres organismes publics	5137
Produits accessoires	589
TOTAL	16056

Extrait du CARE (Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation)

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE ET PHYSICO-CHIMIQUE DES PRELEVEMENTS

Le service dessert moins de 5000 habitants et produisant moins de 1000 m³/j.

Analyses effectuées	Nombre de prélèvements effectués	Nombre de prélèvements non conformes
Microbiologiques	16	0
Physico-chimiques	8	0

2. TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Longueur du réseau de desserte	4,5
Linéaire renouvelé	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est nul.

(Ce taux se calcule de la façon suivante, avec L_N le linéaire de réseau remplacé l'année N et L le linéaire du réseau de desserte : $(L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4})/5/L_N * 100$)

3. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Volume consommé autorisé : V1	11398
Volume vendu : V2	10682
TOTAL 1	22080
Volume produit : V3	/
Volume acheté : V4	13263
TOTAL 2	13263
Volume consommateurs sans comptage : V5	/
Volume de service du réseau : V6	105
Volume comptabilisé : V7	11293

- **Rendement du réseau de distribution : 85,1 %**

(Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante :

$$\eta = \text{Total 1} / \text{Total 2}, \quad \text{Avec } V1 = V7 + V5 + V6$$

4. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Volume mis en distribution : V8	13263
Volume comptabilisé : V9	11398

- **Indice linéaire des volumes non comptés : 1,20 m³/km/j**
(Cet indice se calcule de la façon suivante :
(V8-V9)/ (Longueur du réseau *365 (ou 366)) Avec V8= V3+V4-V2)

5. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAUX

- **Indice linéaire de pertes en réseaux : 1,20 m³/km/j**
(Il se calcule de la façon suivante : (V8-V1)/ (Longueur du réseau*365(ou 366)))

6. TAUX DE RECLAMATION

Nombre de réclamations écrites	0
Nombre d'abonnés	106
Taux de réclamations	0

(Le taux de réclamations se calcule de la façon suivante :
(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés) * 1000)

7. TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMUM D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

Nombre total d'ouvertures	8
Délai maximal d'ouverture des branchements	1 jour
Nombre d'ouvertures réalisées dans les délais	8
Taux de respect	100 %

(Ce taux se calcule de la manière suivante : (Nombre d'ouvertures dans les délais / Nombre total d'ouvertures) *100)

8. TAUX D'IMPAYES

Il s'agit du taux d'impayés au 31 Décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

- **Taux d'impayés : 0,1 %**

(Ce taux se calcule de la façon suivante : Montant de l'impayé au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N /
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N)

9. COMPLEMENTS

- **Indice linéaire de réparation : 0,22**

Nombre d'interventions pour fuite sur canalisation	1
Longueur du réseau (kml)	4,5

(Il se calcule de la façon suivante : Nombre d'intervention / longueur du réseau)

- **Pourcentage de branchements réparés : 0 %**

Nombre d'intervention pour fuite sur branchement	0
Nombre de branchements	111

*(Il se calcule de la façon suivante : Nombre d'interventions / Nombre de branchements * 100)*

- **Taux de renouvellement des branchements : 0 %**

*(Il se calcule de la façon suivante : Nombre de renouvellements / Longueur du réseau *100)*

- **Taux de création des branchements : 0 %**

*(Il se calcule de la façon suivante : Nombre de créations de branchements / Nombre de branchements * 100)*

- **Taux de renouvellement des compteurs : 17 %**

(Il se calcule de la façon suivante :

*Nombre de renouvellements de compteurs / Nombre de compteurs *100)*

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. TRAVAUX DE SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Pourcentage de branchements en plomb changés dans l'année	0 %
Nombre de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} Janvier de l'année de présentation du rapport.	0
Pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} Janvier de l'année de présentation du rapport.	0 %

2. ETAT DE LA DETTE DE SERVICE

Encours de la dette au 31 Décembre	1924238 €
Montant de l'annuité de remboursement	13840 €
→ Dont en capital	13394 €
→ Dont en intérêts	446 €
Montant de la dotation aux amortissements	179935 €

3. PROJETS ET TRAVAUX

- **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales de la CCEMS avec les montants prévisionnels associés**

- Recherche en eau à Port Mort : réalisation d'un forage d'alimentation en eau potable sur la commune de Port Mort en remplacement des deux forages de Gaillon (Val Corbon et Verte Bonne) avec la maîtrise d'œuvre, l'acquisition foncière du périmètre de protection immédiat et les frais annexes : 480000 €

- réalisation d'un château d'eau et des canalisations associées : 2800000 €

- **Programmes pluriannuels de travaux**

Certains investissements à moyen terme sont à prévoir afin de perdurer le bon fonctionnement du réseau de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la CCEMS :

- des travaux de réhabilitation et d'équipement s'avèrent nécessaires : un programme de travaux de réhabilitation et de renforcement de canalisations de distribution d'eau potable sur tout le territoire de la collectivité est à définir. Ce programme tiendra compte du retour des informations collectées par les fontainiers de VEOLIA EAU et des analyses métallographiques effectuées par le délégataire.

A ce jour, les études métallographiques ont mis en évidence les tronçons de canalisations jugés défectueux. C'est le cas à Saint-Pierre-la-Garenne, Saint-Pierre-de-Bailleul, Saint-Etienne-sous-Bailleul, Saint-Aubin-sur-Gaillon et Gaillon.

Le coût estimatif des études et des travaux est de 200000 €.

- Forage de Cailly-sur-Eure : travaux de réhabilitation et de mise en conformité avec la DUP doivent se poursuivre (pose d'un turbidimètre notamment). Coût estimatif 50000 €.
- Etude de vulnérabilité des forages en cas de crue : la CCEMS doit entreprendre des études et des travaux afin de protéger les forages de Courcelles-sur-Seine contre les débordements de la Seine. Coût estimatif des travaux 50000 €.
- Etude hydrogéologique de détermination de l'origine de l'ammonium mesuré au forage de Lormais II – diagnostic et bilan de l'action engagée sur le goût de l'eau à Aubevoye. Coût estimatif de 50000 €.
- Maîtrise foncière pour l'accès des forages de Venables (Lormais I et Lormais II)
- Amélioration du fonctionnement du surpresseur de Saint-Etienne-sous-Bailleul. Coût estimatif des travaux : 25000 €.

Pour ces études et ces travaux, des subventions seront demandées au Conseil Général de l'Eure ainsi qu'à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

1. ABANDON DE CREANCES ET FOND DE SOLIDARITE

Aucune action de solidarité et de coopération décentralisée n'a été effectuée.

2. COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune action de solidarité et de coopération décentralisée n'a été effectuée.

GLOSSAIRE

Capacité de production : Volume maximal qui peut être prélevé.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

Indice linéaire de pertes en réseau : Il est égal au volume perdu en distribution par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés : Il est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Pertes : Elles se calculent en faisant la différence entre le volume consommé autorisé et le volume mis en distribution.

Prélèvement autorisé : Prélèvement autorisé par l'arrêté de DUP.

Taux d'impayés : Taux d'impayés au 31 décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Taux d'occurrence des interruptions de service : Nombre total d'interruptions non programmées affectant plus d'un branchement par milliers d'abonnés. Sont prises en compte les interruptions liées au fonctionnement du réseau public non programmés et celles pour lesquelles les habitants n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance.

Taux de conformité aux paramètres micro-biologiques : Nombre de prélèvements micro-biologiques conformes/ nombre de prélèvements micro-biologiques réalisés OU pourcentage de prélèvements micro-biologiques conformes.

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques : Nombre de prélèvements physico-chimiques conformes/ nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés OU pourcentage de prélèvements physico-chimiques conformes.

Taux de réclamation : C'est le nombre de réclamations écrites par milliers d'abonnés. Les réclamations prises en compte sont de toute nature relative au service de l'eau (notamment celles relatives aux non conformité réglementaires et au non respect des engagements pris pour l'exécution de service), à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

Volume acheté : Volume d'eau potable acheté à un service d'eau extérieur.

Volume comptabilisé : Volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume consommateurs sans comptage : Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. C'est un volume estimé.

Volume consommé autorisé : Il est égal à la somme des volumes comptabilisé, consommateurs sans comptage et de service du réseau.

Volume de service du réseau : Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. C'est un volume estimé.

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution à destination des clients implantés sur le territoire. Il est égal à la somme des volumes produit et acheté moins le volume vendu en gros.

Volume produit : Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

Volume vendu à d'autres services publics (vendu en gros) : Volume d'eau potable vendu à un service d'eau extérieur.

Volume vendu aux abonnés : Volume facturé aux abonnés total.